



FICHE METIER

Technicien d'Équipement d'Aide à la Personne



LE METIER

L'emploi de technicien des équipements d'aide à la personne est centré sur le service aux bénéficiaires pour leur permettre l'usage de leurs équipements en toute autonomie et sans dysfonctionnement.

Il est amené à mettre à disposition, des équipements de maintien à domicile et d'aide à la mobilité et à en réaliser la maintenance. Il doit accompagner le bénéficiaire et/ou son aidant à s'approprier le fonctionnement des équipements, les sensibiliser aux consignes de sécurité et les informer des opérations d'entretien courant.

A domicile, il assure l'installation, la formation, le suivi et la maintenance des équipements ; en entreprise, il réalise l'adaptation et la maintenance des fauteuils roulants électriques, la maintenance des équipements ainsi que le contrôle périodique obligatoire de ceux-ci.

SES MISSIONS

- ✓ Mettre à disposition, au domicile du bénéficiaire, des équipements de maintien à domicile et d'aide à la mobilité
- ✓ Aider le bénéficiaire et/ou son aidant à la prise en main des équipements, les sensibiliser aux consignes de sécurité et les informer des opérations d'entretien courant
- ✓ Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et d'aide à la mobilité, au domicile et/ou à l'atelier, dans le respect des procédures de matériovigilance, de traçabilité, et des contrats passés

QUALIFICATION NECESSAIRE A L'EXERCICE DU METIER

Le technicien doit être titulaire du Titre Professionnel de « Technicien d'équipement d'aide à la personne » enregistré au niveau IV du répertoire national des certifications professionnelles dans le domaine d'activité 255r (code NSF). Il est composé de trois activités type, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP) :

- **CCP 1** : mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels
 - Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile.
 - Configurer et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel.
- **CCP 2** : assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels
 - Contrôler des équipements de maintien à domicile.
 - Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel.
- **CCP 3** : mettre à disposition et assurer la maintenance des fauteuils roulants électriques
 - Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant électrique
 - Dépanner les fauteuils roulants électriques

Ce titre professionnel est accessible également par capitalisation de CCP.

VALIDATION – CERTIFICATION

Cette validation est constituée à la fois par les résultats des évaluations en cours de formation et en contrôle continu (organisés par le centre de formation) et la validation des compétences, en fin de parcours, sur le site d'un centre agréé par la DIRECCTE pour organiser les sessions de certification.

DEBOUCHES

- ✓ Prestataires de services et distributeurs de matériel.
- ✓ Salariés des Officines délivrant du matériel médical pour renforcer leurs compétences dans le domaine du matériel médical
- ✓ EHPAD et établissements pour personnes en situation de handicap

EMPLOIS PROPOSES

- ✓ Technicien de maintenance en matériel médical.
- ✓ Technicien en matériel médical.
- ✓ Assistant technique installateur de matériel médical.
- ✓ Assistant médicotechnique.
- ✓ Livreur installateur.